



Déclaration préalable de la CGT Education 91

CHSCT-D de l'Essonne

5 novembre 2015

A la suite des manifestations légitimes de colère des salariés d'Air France, le premier ministre et le président ont beaucoup parlé de « dialogue social ». Pourtant, l'Etat employeur est mal placé pour donner des leçons sur le dialogue social ! Quelques jours avant, il venait de passer en force sur les PPCR, contre l'avis de la majorité des organisations syndicales. Le gouvernement ignore ainsi les Accords de Bercy, pourtant traduits par la loi du 5 juillet 2010, relative à la rénovation du dialogue social, qui mettent en avant le principe de l'accord majoritaire pour valider les négociations entre l'État et les organisations syndicales. Le recours au 49-3 pour faire passer la loi Macron est une seconde version du « dialogue social » d'Etat. Visiblement, pour le gouvernement le « dialogue social » ce n'est qu'appliquer les rêves du MEDEF. Pour ce gouvernement, le « dialogue social » c'est tenter de terroriser ceux qui refusent sa politique au service du patronat en interpellant les syndicalistes chez eux à 6h du matin.

Et, sur bien des aspects, l'Etat employeur est un patron-voyou ! Les secrétariats des établissements ne tiennent que grâce à une rotation de personnel CUI. La loi Sauvadet de résorption de la Précarité est un échec. Les conditions de travail des personnels se dégradent. En matière de prévention des risques, notre Ministère de l'Education Nationale traine pour respecter la loi. On peut en effet voir le faible nombre de DUER (pourtant obligatoire depuis bientôt 15 ans !), les registres obligatoires encore absents de trop d'établissements...

Avec un seul CHSCT par département et par académie alors qu'il en faudrait bien plus, on est loin de ce que l'on pourrait attendre. Par exemple, l'analyse des accidents de travail devrait être autre chose qu'un commentaire de statistiques. Cela ne permet pas la visibilité dont une telle instance a besoin. Dans ces conditions, il ne peut y avoir de politique de prévention efficace.

Pour cela, il faudrait aussi que les prérogatives des CHSCT soient respectées. Nous dénonçons le fait que des avis votés en CHSCT par les représentants syndicaux ne soient pas respectés. *Pour exemple, concernant la formation et la plate-forme m@gistere le CHSCT avait voté l'avis suivant : « Compte-tenu des nombreux problèmes posés par cette formation à distance, le CHSCT départemental de l'Essonne demande que celle-ci n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans le dispositif, et qu'une véritable formation soit mise en place. »* Cet avis n'est pas respecté car sur la circonscription d'Etampes la formation M@gistere est obligatoire. Nous dénonçons le fait que les CHSCT ne soient pas consultés en cas de réorganisation du travail, comme sur la réforme des rythmes scolaires. Récemment, le CHSCT n'a même pas été consulté sur les aspects hygiène et sécurité du règlement type des écoles.

Il faut respecter les prérogatives des CHSCT ! Il faut des moyens pour les faire vivre pleinement ! Il faut développer la culture de prévention ! Par exemple là où existent des CHS il faut en faire de vrais CHSCT. Enseignants, personnels d'éducation, administratifs et personnels techniques sont des salariés comme les autres et leurs représentants doivent avoir les moyens de défendre leurs conditions de travail. Il est évident que cela n'est pas le cas actuellement.